

D.2017.05.24.9.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 24 Mai 2017

9 - GESTION DU PATRIMOINE

9.3 – EXTENSION DES ATELIERS DU METRO - Phase 3 – Lot 2 - Gros Œuvre - Avenant n° 3 au marché n° W 2015 12316 M conclu avec l'entreprise GTM : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (à M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire	X	X (à M. Chollet à/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc		X (à M. Grass)	
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (à Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à Mr Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (à Mr André)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2015.05.27.7.4 du 27 mai 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise GTM, le marché n° W 2015 12316 M, pour un montant de 1.489.877,61 € HT, pour les travaux du Lot 2 : Gros Œuvre dans le cadre de la phase 3 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

Par délibération D.2016.10.19.7.1 du 19 octobre 2016, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer l'avenant n° 1 au marché n° W 2015 12316 M, conclu avec l'entreprise GTM pour un montant de 66 926,25 € HT, soit une augmentation de 4,49%. Cet avenant portait sur l'intégration au marché de prestations complémentaires.

Par délibération D.2017.02.01.4.5 du 1 février 2017, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer l'avenant n° 2 au marché n° W 2015 12316 M, conclu avec l'entreprise GTM pour un montant de 16 426,61 € HT, soit une augmentation de 5,59%. Cet avenant portait sur l'intégration au marché de prestations complémentaires.

Le présent avenant n° 3 a pour objet de supprimer et d'intégrer au marché les prestations suivantes :

- Suppression de la création d'un local CF 2h pour les bouteilles d'acétylène,
- Modification des réseaux EP (Eaux Pluviales) et EU (Eaux Usées),
- Diverses adaptations des maçonneries,
- Réalisation d'un portique béton pour la fixation du rideau métallique entre l'atelier et le magasin 2M,
- Démolitions complémentaires de cloisons en mauvais état dans les sanitaires et bureau atelier curatif,
- Déménagements des fûts d'huiles du local huilerie et graisses,
- Mise en place de protections provisoires contre les risques d'électrifications,
- Réalisation d'acrotère en toiture du local HP (Haute Pression),
- Dépose du caillebotis existant du local finition et réalisation d'un dallage.

Prestation supprimée

Suppression de la création d'un local CF 2h pour les bouteilles d'acétylène,

Le marché initial prévoyait la réalisation d'un local coupe-feu pour le stockage des bouteilles acétylène dans le magasin. Il s'est avéré que ce stockage peut se faire en extérieur sans protection particulière.

Il a donc été retenu de supprimer cette prestation et cela fait l'objet d'une moins-value de 3 729,00 € HT.

Prestations complémentaires

Modification des réseaux EP et EU

Des adaptations des réseaux existants d'eaux pluviales et d'eaux usées n'ont pas été intégrées au marché initial et se sont avérées nécessaires :

- Création d'un réseau Eaux Usées complémentaire pour les machines à laver,
- Création d'un réseau Eaux Pluviales complémentaire pour le carneau d'amené d'air du local huilerie,
- Déplacement des descentes d'EP au niveau de la file 4 nécessaire pour la refuite de la porte coulissante.

Ces prestations font l'objet d'une plus-value de 8 350,40 € HT.

Diverses adaptations des maçonneries

Des adaptations des maçonneries à réaliser se sont avérées nécessaires :

- Réalisation d'un batardeau et d'une étanchéité liquide au niveau du carneau d'amené d'air du local Huilerie. Cet ouvrage permet le stockage de l'huile en cas de déversement accidentel et d'ainsi éviter une évacuation polluante dans les eaux pluviales.
- Dépose des menuiseries existantes des ateliers servants 45 et 46 y compris rebouchages en maçonnerie et enduit,
- Rebouchage en maçonnerie de la baie existante du local 11 archives et réfection de la cloison du bureau atelier curatif en maçonnerie.

Ces prestations n'avaient pas été prévues au marché initial et font l'objet d'une plus-value de 5 720,97 € HT.

Réalisation d'un portique béton pour la fixation du rideau métallique entre l'atelier et le magasin 2M

Le dossier de déclaration ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) prévoit de venir créer une séparation coupe-feu entre le magasin et l'atelier.

Pour cela, il a été retenu de venir placer un rideau coupe-feu au niveau de la circulation.

Or, pour garantir ses caractéristiques, il a été nécessaire de venir créer un portique béton pour fixer ce rideau.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 6 976,16 € HT.

Démolitions complémentaires de cloisons en mauvais état dans les sanitaires et bureau atelier curatif

Lors de la démolition des aménagements existants, il a été constaté que des cloisons qui devaient être conservées étaient en mauvais état.

Il a ainsi été nécessaire de les démolir.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 2 222,32 € HT.

Déménagements des fûts d'huiles du local huilerie et graisses

Dans la mise au point du projet, une répartition des déménagements a été convenue avec l'exploitant.

Pour le local huilerie, il a été nécessaire de se substituer à ce dernier qui avait des problèmes d'effectifs.

Ainsi, il a été nécessaire de venir déménager des matériels ainsi que des matériaux pour ne pas arrêter le chantier.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 999,40 € HT.

Mise en place de protections provisoires contre les risques d'électrifications

Afin de garantir la sécurité des personnels, il a été nécessaire de venir réaliser des protections vis-à-vis des risques électriques :

- Pose et dépose de clôtures bardées provisoires pour assurer la séparation du chantier vis à vis des voies électrifiées (environ 50ml de bardage ajusté à la géométrie des voies),
- Mise en place de panneaux de bois pour isoler les alimentations des prises PAT (Prise d'Atelier).

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 3 374,10 € HT.

Réalisation d'acrotère en toiture du local HP

La réalisation du local Haute Pression a nécessité la mise en place d'un acrotère à la jonction avec le bâtiment existant.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 1 765,06 € HT.

Dépose du caillebotis existant du local finition et réalisation d'un dallage

Dans le futur local finition, l'exploitant viendra réaliser des travaux de nettoyage, sablage et peinture de précision sur de petites pièces métalliques.

Ce local est créé dans l'ancien local haute pression qui comportait un plancher en caillebotis permettant l'évacuation des eaux de nettoyage.

Il a été nécessaire de déposer ce plancher et de venir combler le vide par un dallage en béton.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 8 252,66 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	1 489 877,61 € HT
2) Montant de l'avenant n°1	66 926,25 € HT
3) Montant de l'avenant n°2	16 426,61 € HT
4) Montant du présent avenant n°3	33 932,07 € HT

Montant total du marché (initial + avenants)	1 607 162,54 € HT
--	-------------------

Le montant du présent avenant n° 3 est ainsi arrêté à 33 932,07€ H.T. et le montant initial du marché est porté de 1 489 877,61 € HT à 1 607 162,54 € HT soit une augmentation cumulée de 7,87 %.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTc a, dans sa séance du 16 mai 2017 émis un avis favorable à la conclusion de l'avenant n° 3 au marché n° W 2015 12316 M.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 3 au marché n° W 2015 12316 M conclu avec l'entreprise GTM.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

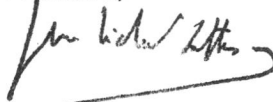
ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 3 au marché W 2015 12316 M conclu avec l'entreprise GTM pour un montant de 33 932,07 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170601-20170524-9-3D- DE Date de télétransmission : 01/06/2017 Date de réception préfecture : 01/06/2017
--

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 3 Extension des ateliers du métro Basso Cambo

AVENANT N° 3 au LOT 2 - GROS ŒUVRE

AVRIL 2017

N° MARCHE N° W 2015 12316 M

EMETTEUR : OTCE MP	REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
	N.MOREIRA		
	APPROUVE PAR	DATE	
	C.BADETS	30/03/2017	
		FORMAT	PHASE
			DET
IDENTIFIANT			
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE	PARTIE MAITRISE D'OEUVRE	INDICE	

Accusé de réception en préfecture
A
031-253100986-20170601-20170524-9-3D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	N.MOREIRA	30/03/2017	Création du document

SUIVI INTERNE BCB

	NOM	FONCTION	SIGNATURE	DATE
Rédigé par :	NMOREIRA	Responsable Travaux		30/03/2017
Vérifié par :				
Approuvé par :	C. BADETS	Directeur de Projet		30/03/2017

Article I. Objet de l'avenant n°3

Le présent avenant n°3 a pour objet de commander et de supprimer des prestations prévues au marché initial.

Article II. Délais d'exécution

Sans objet

Article III. Incidence financière

La prestation suivante est supprimée :

- **Création d'un local CF2h pour les bouteilles ACETHYLENE**

Montant : - 3 729.00 €HT

Le Cadre de décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot 02 est complété par les éléments suivants :

- **Modifications des réseaux EP et EU**

Montant total : 8 350,40 €HT

- **Réalisation de réseau EU complémentaires pour les machines à laver**

Montant : 4 420.90 €HT

- **Réalisation de réseau EP complémentaires pour le carneau d'amené d'air du local huilerie**

Montant : 2 890.42 €HT

- **Déplacement des descentes d'EP au niveau de la file 4 nécessaire pour la refuite du la porte coulissante**

Montant : 1 039.08 €HT

- **Diverses adaptations des maçonneries**

Montant total : 5 720,97€HT

- **Réalisation d'un batardeau et d'une étanchéité liquide au niveau de carneau d'amené d'air du local Huilerie**

Montant : 1 261.04 €HT

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170601-20170524-9-3D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

- **Dépose des menuiseries existantes des ateliers servants 45 et 46 y compris rebouchages en maçonnerie et enduit.**

Montant : 2 931.41 €HT

- **Rebouchage en maçonnerie de la baie existante du local 11 archives et réfection de la cloison du bureau atelier curatif en maçonnerie**

Montant : 1 528.52 €HT

- **Réalisation d'un portique béton pour la fixation du rideau métallique CF entre l'atelier et le magasin 2.**

Montant : 6 976.16 €HT

- **Démolitions complémentaires de cloisons en mauvais état dans les sanitaires et bureau atelier curatif.**

Montant : 2 222.32 €HT

- **Déménagement des fûts d'huiles du local huilerie et graisses**

Montant : 999.40 €HT

- **Mise en place de protections provisoires contre les risques d'électrifications**

Montant : 3 374,10 €HT

- **Pose et dépose de clôtures bardées provisoires au niveau des nouvelles voies nécessaire à pour la séparation des zones sous tensions**

Montant : 2 258.39 €HT

- **Fourniture et pose de protections provisoires au niveau des enrouleurs des prises PAT sur VA7 et VA8**

Montant : 1 115.71 €HT

- **Réalisation d'un acrotère en toiture du local HP contre le bâtiment existant**

Montant : 1 765.06 €HT

- **Dépose du sol caillebotis existant du local finition et réalisation d'un dallage**

Montant : 8 252.66 €HT

Le montant total de l'avenant N°3 au marché est fixé à 33 932.07 €HT

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 1 607 162.54 € HT soit une augmentation de 7.87 % du montant initial du marché.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Philippe BUCHBERGER
Directeur